



Centre d'études, de Services et d'Information  
en matière de Marchés Publics et domaines connexes



## PREMIER TRIMESTRE 2021

### Cycle de base en 9 journées

**Charleroi :** du mardi 19 janvier au mardi 23 mars 2021

#### Journée d'actualité

**Genval :** Evolutions récentes de la jurisprudence et de la réglementation - le jeudi 1er avril 2021

#### Séminaire résidentiel

**Bilzen :** La stratégie de conception et la négociation de vos marchés publics dans la pratique - du mercredi 21 au vendredi 23 avril 2021

#### Journées spéciales

**Louvain-la-Neuve :** Les impacts de la crise Covid sur la gestion de vos marchés publics - jeudi 11 mars 2021

Ce programme est également accessible sur notre site internet

[www.esimap.be](http://www.esimap.be)

## PROGRAMME DE FORMATION EN MARCHÉS PUBLICS

FORMATION  
DE BASE

Passons ensemble un  
marché public -  
Du besoin à la concrétisation  
Nouvelle structure basée sur  
la nouvelle réglementation

JOURNÉE  
ACTUALITÉ

Evolutions jurisprudentielles et  
réglementaires récentes

SEMINAIRE  
RÉSIDENTIEL

Les marchés publics, de l'article  
à la pratique – Analyse de cas  
pratiques et solutions aux problèmes  
courants

## PASSONS ENSEMBLE UN MARCHÉ PUBLIC : DU BESOIN A LA CONCRETISATION

*Passation, attribution et exécution*

**Les mardis, du 19 janvier au 23 mars 2021**

CHARLEROI – Novotel Centre Rive Gauche  
ou en webinaire en cas de reconfinement

### Un cycle de base pour comprendre la réglementation des marchés publics

Ce cycle de formation propose en 9 modules d'une journée une approche complète combinant théorie et analyse de cas pratiques, des dispositions des lois des 17 juin 2016 relative aux marchés publics et 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours, ainsi que des arrêtés royaux en vigueur depuis le 30 juin 2017.

#### 9 modules pour 9 journées à thèmes

La formation propose 9 modules pour 9 thèmes couvrant l'ensemble de la procédure, de la conception du marché public à son exécution. Chaque module est introduit par une approche théorique complète appuyée de supports écrits actualisés tenant compte de l'évolution des textes et de la jurisprudence européenne et belge.

Les participants inscrits à minimum 7 modules recevront comme support documentaire l'ouvrage "Le droit des marchés publics en Belgique - De l'article à la pratique - 2ème édition actualisée" (Larcier, 2019, 1300 pages).

Les modules qui s'y prêtent sont illustrés de mises en situations concrètes.

Les règles distinguant le régime des « secteurs spéciaux » de celui des « secteurs classiques » sont mises en évidence.

Chaque module est accessible séparément, mais l'ordre de présentation suit les étapes logiques de la passation et de l'exécution des marchés publics pour aborder l'ensemble de la matière à l'issue du cycle.

## Public concerné

Ce cycle s'adresse à toute personne active dans le domaine des marchés publics et en recherche d'une formation de base ou désireuse d'une remise à niveau, notamment :

- aux agents des services publics, et d'une manière générale, de tout pouvoir adjudicateur, qu'il relève du droit public ou du droit privé ;
- aux entreprises qui participent, directement ou indirectement, à la passation ou à l'exécution de marchés publics ;
- aux auteurs de projet et aux conseils techniques et juridiques des pouvoirs adjudicateurs.

## Nouvelle structure des 9 modules

1. Introduction, définitions et principes généraux : qui est concerné et de quoi s'agit-il?
2. Les procédures de passation
3. La conception de la phase de sélection des opérateurs économiques
4. La préparation du marché : consultation, estimation, publicité et mise en concurrence
5. La rédaction des documents du marché
6. L'attribution des marchés publics – la gestion des offres
7. Les obligations en matière de transparence, motivation et information et les moyens de recours – les principes de gouvernance
8. L'exécution des marchés publics – I. Approche générale - II. Règles spécifiques aux marchés de fournitures et de services
9. L'exécution des marchés publics – III. Règles spécifiques aux marchés de travaux – IV. application pratique des RGE

## MODULE 1 INTRODUCTION, DEFINITIONS ET PRINCIPES GENERAUX

*Date et lieu : Mardi 19 janvier 2021 – Charleroi*

### Le thème de la journée

Conçu comme l'introduction à l'ensemble du cycle, ce module est entièrement consacré à la présentation des concepts et principes de base de la réglementation des marchés publics ainsi qu'à la définition du champ d'application de la réglementation quant aux personnes et aux marchés.

### Le programme et son contenu

#### Matinée:

- Présentation de la philosophie d'Esimap et introduction au cycle
- Le marché public, un contrat à titre onéreux entre le pouvoir adjudicateur et un opérateur économique (entrepreneur, fournisseur ou prestataire de services)
- La loi du 17 juin 2016 et ses arrêtés d'exécution
- Vocabulaire et définitions dans la réglementation
- Les principes de base : égalité, non-discrimination, transparence, proportionnalité, forfait et paiement pour service fait et accepté, la confidentialité
- Le principe de la dématérialisation des marchés

#### Après-midi:

- Qui doit respecter la réglementation des marchés publics ? – Le champ d'application quant aux personnes
- Qu'est-ce qu'un « marché public » ? – Le champ d'application quant à la matière
  - Règles en cas de pluralité d'objets
  - Les services sociaux et services spécifiques
  - Les marchés de services juridiques
  - Le marché public de promotion de travaux
- In house, coopération publique et autres exclusions

## MODULE 2 LES PROCEDURES DE PASSATION

*Date et lieu : Mardi 26 janvier 2021 – Charleroi*

### Le thème de la journée

La loi du 17 juin 2016 a sensiblement modifié les intitulés et procédures de passation pour attribuer un marché public. A quoi correspondent les nouvelles dénominations ? Laquelle d'entre elles choisir ? Avec quelles conséquences sur le processus d'attribution... ? Pour répondre à ces questions fondamentales, cette journée est consacrée à l'analyse théorique, agrémentée d'exemples pratiques, de chacune de ces procédures de passation. Sont également abordés les techniques et instruments pour les marchés électroniques et agrégés tels que le système d'acquisition dynamique ou les accords-cadres.

### Le programme et son contenu

#### Matinée:

- Les procédures ouverte et restreinte
- Les procédures négociées : procédure concurrentielle avec négociation, procédure négociée directe ou non, procédure négociée sans publication préalable
- Les autres procédures permettant la négociation avec publicité : dialogue compétitif et partenariat d'innovation

#### Après-midi:

- Autres procédures permettant la négociation sans publicité : marchés de faible montant
- Regroupement des commandes : centrales d'achat, catalogues électroniques et marchés conjoints occasionnels
- Autres techniques de commande : accords-cadres, système d'acquisition dynamique, enchères électroniques et concours

## MODULE 3 LA CONCEPTION DE LA PHASE DE SÉLECTION

*Date et lieu : Mardi 02 février 2021 – Charleroi*

### Le thème de la journée

Ce module aborde la question de la qualité de la personne désireuse de se porter candidate ou soumissionnaire à un marché public et est dédiée aux motifs d'exclusion et à la sélection qualitative de cette personne.

Une large part de la journée sera consacrée aux questions relatives aux motifs d'exclusion et à la fixation des critères de capacité financière, économique et technique ainsi qu'à celles soulevées notamment par l'agrégation des entrepreneurs de travaux.

### Le programme et son contenu

#### Matinée:

- Les principes généraux en matière de sélection
- Le choix des critères et la publicité de ceux-ci
- L'accès au marché :
  - droit d'accès
  - marchés réservés
- Les motifs d'exclusion :
  - obligatoires
  - facultatifs
  - les dettes sociales et fiscales
  - les mesures correctrices
- La sélection qualitative :
  - critères et seuils,
  - normes d'assurance de qualité et gestion environnementale,
  - l'agrégation des entrepreneurs
  - recours à la capacité de tiers,
  - limitation du nombre de candidats

#### Après-midi:

- Le Document Unique de Marché Européen - DUME et la simplification administrative
- Les modes de vérification
  - Preuves
  - E-Certis
- Les renseignements complémentaires
- Confusion critères de sélection et d'attribution
- Approche pratique en matière de sélection

## **MODULE 4 LA PREPARATION DU MARCHE ET LA MISE EN CONCURRENCE**

*Date et lieu : Mardi 09 février 2021 – Charleroi*

### **Le thème de la journée**

Au-delà de la phase de sélection, plusieurs éléments sont à prendre en compte pour préparer au mieux le lancement de son marché. Ce module a pour objectif d'aborder pas à pas les différentes étapes à ne pas négliger au moment du lancement de la procédure, depuis la consultation préalable jusqu'à la publication de l'avis de marché, en passant par les phases de budgétisation, d'estimation, le choix du mode de publicité et les modalités de mise en concurrence.

### **Le programme et son contenu**

#### **Matinée:**

- Préparation du marché
  - La prise en compte des contraintes : budget, durée, maîtrise technique
  - La consultation préalable
  - La participation préalable
- Les règles générales en matière de mise en concurrence
- L'estimation du marché
- La publicité des marchés
  - L'avis de pré-information
  - L'avis de marché
  - L'invitation à présenter une offre
- L'introduction des demandes de participation et des offres
  - Les délais, le formulaire de demande de participation

#### **Après-midi** – exercices pratiques

Approche pratique de la rédaction d'avis de marché

## MODULE 5 LA REDACTION DES DOCUMENTS DU MARCHÉ

*Date et lieu : Mardi 23 février 2021 – Charleroi*

### Le thème de la journée

La réussite d'un marché public est, dans une large mesure, liée à la qualité des documents du marché et plus particulièrement du cahier spécial des charges. La qualité de ces documents déterminera la qualité de la relation contractuelle entre le pouvoir adjudicateur et l'adjudicataire du marché. Leur élaboration doit s'inscrire dans un travail de préparation du marché qui est soumis à certaines exigences.

Les documents du marché contiennent les conditions préalables de passation comme les clauses administratives et techniques qui présideront à son exécution. Aux fins de mesurer précisément les enjeux de leur rédaction, la journée est organisée en deux temps alliant également théorie et pratique, analyse des règles puis mise en pratique.

### Le programme et son contenu

#### Matinée:

#### Les documents du marché

- Le cahier spécial des charges
  - Objet
  - Passation :
    - Conditions d'établissement, mentions, générales et spécifiques
    - Documents annexes (métré récapitulatif, inventaire, formulaire d'offre)
  - Exécution : Conditions spéciales d'exécution, portée,...
  - Documents en tenant lieu
  - Les éléments essentiels à mentionner
    - Les spécifications techniques
    - Les éléments structurants du marché
      - Variantes et options
      - Marchés à tranches et reconductions
      - Allotissement du marché
    - Le recours à la sous-traitance
    - La détermination des critères d'attribution

- Les autres documents du marché

#### La gestion des documents

- L'emploi des langues
- L'approbation
- L'accès
- Les contradictions

#### Après-midi – exercices pratiques

Approche pratique de rédaction des cahiers spéciaux des charges

## MODULE 6 L'ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

Date et lieu : Mardi 02 mars 2021 – Charleroi

### Le thème de la journée

Partant des conditions d'établissement des offres, ce module est consacré au processus qui conduit à la conclusion du marché. Sont tour à tour analysées les dispositions légales et les questions pratiques qu'elles suscitent en matière de régularité, d'analyse et de comparaison des offres, sans oublier celles de l'attribution et de la conclusion du marché. Une large place est laissée à la problématique des critères d'attribution, à la comparaison et au classement des offres.

### Le programme et son contenu

#### Matinée:

##### L'établissement de l'offre

- Définition et caractéristiques générales de l'offre dans un marché public
- Responsabilité de l'établissement de l'offre
- Règles communes à toutes les procédures :
  - Montant de l'offre et composante des prix,
  - Signature de l'offre
  - Options et marchés à lots
- Règles propres aux procédures ouvertes et restreintes
  - Forme et contenu de l'offre, métré récapitulatif, inventaire, signature
- Règles propres aux procédures négociées
  - Signature dans les différentes procédures négociées

##### Le choix de l'adjudicataire

- Dépôt et ouverture des offres
- Examen des offres
  - Régularité, correction des erreurs, vérification des prix et des coûts, classement
  - En procédure ouverte ou restreinte
  - En procédures négociées
  - Offres spontanées, déroulement des négociations

##### L'attribution et la conclusion du marché

- En procédure ouverte ou restreinte
  - Dépassement du délai de validité de l'offre
- En procédures négociées

##### Après-midi – exercices pratiques

Approche pratique : mise en situation et étude de cas sur les questions de

- régularité des offres
- prix anormaux
- variantes et options
- critères et décision d'attribution

## **MODULE 7** TRANSPARENCE, INFORMATION, MOTIVATION, RECOURS ET GOUVERNANCE

*Date et lieu : Mardi 09 mars 2021 – Charleroi*

### **Le thème de la journée**

Cette journée a pour but d'aborder trois moments clés de l'attribution du marché avant son exécution : les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de motivation, l'information des soumissionnaires, ainsi que la délicate problématique des recours auxquels les pouvoirs adjudicateurs peuvent être exposés au moment de l'attribution. La formation se concentrera sur la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, telle que modifiée par la loi du 16 février 2017.

### **Le programme et son contenu**

#### **Matinée:**

- Les obligations du pouvoir adjudicateur en matière de transparence – La loi du 17 juin 2013 et les réglementations relatives à l'accès aux documents administratifs
- Règles générales et obligations de motivation
- L'information de l'adjudicataire et des soumissionnaires
- Les recours : le contentieux de l'attribution

#### **Après-midi**

- Les recours : le contentieux de l'exécution
- Les règles de gouvernance
- Approche pratique : comment rédiger une décision motivée d'attribution ; jeu de rôles relatif à l'attribution d'un marché public et aux éventuels recours y relatifs.

## **MODULE 8** L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS I.REGLES COMMUNES, II.FOURNITURES, SERVICES

*Date et lieu : Mardi 16 mars 2021 – Charleroi*

### **Le thème de la journée**

Ce module est consacré, d'une part à un commentaire des règles générales présidant à l'exécution des marchés publics et aux clauses communes à tous les marchés et, d'autre part, à la présentation des clauses particulières aux marchés publics de fournitures et de services. Les cas pratiques seront vus en module 9

### **Le programme et son contenu**

#### **Matinée:**

Les dispositions générales et les dispositions communes à tous les marchés en matière d'exécution :

- Cadre général
- Droits intellectuels
- La sous-traitance
- Garanties financières,
- Modifications au marché les clauses de réexamen
- Réclamations et requêtes de l'adjudicataire
- Contrôle et surveillance du marché
- Moyens d'action de l'adjudicateur
- Conditions générales de paiement
- Fin du marché - réceptions

#### **Après-midi**

L'exécution des marchés publics de services

L'exécution des marchés publics de fournitures

- Dispositions communes à tous les marchés de fournitures
- Dispositions complémentaires pour les marchés sous forme d'achat
- Dispositions complémentaires pour les marchés sous forme de location, location-vente ou crédit-bail

## **MODULE 9** L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS **III. TRAVAUX ET IV. APPLICATIONS PRATIQUES**

*Date et lieu : Mardi 23 mars 2021 – Charleroi*

### **Le thème de la journée**

Ce module clôture le cycle en achevant la partie relative à l'exécution entamée dans le module précédent.

La matinée aborde les règles d'exécution spécifiques aux marchés publics de travaux.

L'après-midi est consacrée aux cas pratiques des règles d'exécution, que ce soit pour des marchés de fournitures, services ou travaux.

### **Le programme et son contenu**

#### **Matinée:**

L'exécution des marchés publics de travaux :

Seront notamment abordés les éléments suivants :

- Direction et contrôle des travaux, délais d'exécution, organisation du chantier, modifications au marché, quantités présumées, responsabilité de l'entrepreneur et sanctions, réceptions et garanties, paiements

#### **Après-midi – exercices pratiques**

L'exécution des marchés publics en pratique : Exemples et applications à tous les cas d'exécution de marchés, aussi bien fournitures, services que travaux.

- Mise en situation
- Présentation et analyse d'incidents d'exécution : entre autres : réceptions, sanctions, mesures d'office
- L'insertion des clauses de réexamen

Cocktail de Clôture et Remise des Certificats de Participation

## TARIFS ET LIEUX DES FORMATIONS

### Droits d'inscription :

Tarification actuelle et dégressivité des droits d'inscription applicable au cycle de base

*Pas de TVA applicable sur les montants repris ci-dessous*

Rappels des modules	Modules pris seuls ou à la carte	Prix dégressifs
<b>Mod 1</b> 19/01	1 au choix	420€
<b>Mod 2</b> 26/01	2 au choix	760 €
<b>Mod 3</b> 02/02	3 au choix	1.040 €
<b>Mod 4</b> 09/02	4 au choix	1.210 €
<b>Mod 5</b> 23/02	5 au choix	1.390 €
<b>Mod 6</b> 02/03	6 au choix	1.540 €
<b>Mod 7</b> 09/03	7 au choix	1.700 €
<b>Mod 8</b> 16/03	8 au choix	1.845 €
<b>Mod 9</b> 23/03	tous les 9	<b>1.950 €</b>

### LIEUX DE FORMATION :

**CHARLEROI** – NOVOTEL CENTRE RIVE GAUCHE - Place Verte  
6000 Charleroi (gare Sud à 300 m)

**GENVAL** – MARTIN'S CHÂTEAU DU LAC  
Avenue du Lac, 87  
1332 GENVAL (gare de Genval à 700 m)

**BILZEN** – MARTIN'S RENTMEESTERIJ  
Kasteelstrat, 2  
3740 Bilzen (Limbourg – Gare SNCB Bilzen)

## INSCRIPTION – PREMIER TRIMESTRE 2021

### # RENVOYER # :

- Fax: 071 70 04 28
- ou mail: info@esimap.be
- ou courrier: **ESIMAP**  
Rue de la Science 4 / 02A  
6000 Charleroi

Mlle/Mme/M.(NOM):.....

Prénom :.....

Fonction :.....

Administration/entreprise :.....

Service :.....

Adresse professionnelle :.....

.....

.....

N° de TVA :.....

Tél :.....

Fax :.....

E-mail :.....

### **Dates limites d'inscription** (sous réserves de places disponibles)

- Pour le cycle de base : le mardi 12 janvier 2021

- Pour les journées spéciales : 7 jours avant la date concernée

*RGPD - Vos informations ne seront jamais ni cédées ni vendues ni diffusées à des tiers et la seule fin du registre contenant vos données est de vous informer de nos activités (brochures de formation, publication d'ouvrages de référence) et de vous inviter lors des événements que nous réservons à nos participants les plus fidèles (cocktails, colloques,...). Vous disposez à tout moment du droit d'accès, de rectification et d'effacement de ces données sur simple demande, en particulier si votre parcours professionnel fait que nos messages ne vous sont plus utiles. Vos données sont conservées 10 ans, renouvelables si vous nous en faites part spontanément ou lorsque nous nous informerons de votre souhait de rester dans notre base de contacts à l'issue de cette période.*

# INSCRIPTION – PREMIER TRIMESTRE 2021

## I. Formation de base du premier trimestre 2021 Charleroi Centre

S'inscrit<sup>(1)</sup> au(x) module(s) suivant(s), de chacun 1 journée<sup>(2)</sup>  
ou s'inscrit au cycle complet

- |   |   |
|---|---|
| <input type="radio"/> <b>M1</b> : Définitions, principes 19/01  | <input type="radio"/> <b>M6</b> : Attribution 02/03         |
| <input type="radio"/> <b>M2</b> : Procédures de passation 26/01 | <input type="radio"/> <b>M7</b> : Motivation, recours-09/03 |
| <input type="radio"/> <b>M3</b> : Phase de sélection 02/02      | <input type="radio"/> <b>M8</b> : Exécution I 16/03         |
| <input type="radio"/> <b>M4</b> : Préparation du marché 09/02   | <input type="radio"/> <b>M9</b> : Exécution II 23/03        |
| <input type="radio"/> <b>M5</b> : Rédaction Documents 23/02     | <input type="radio"/> <b>Cycle complet</b> 1.950 euros      |

## II. Journée d'actualité

S'inscrit à :

- J. Actu 2021 – Evolutions récentes jurisprudence –  
Genvall - jeudi 01 avril 2021 – 385 €

## III. Journées spéciales

S'inscrit à :

- JS 1 – **Les impacts de la crise Covid sur la gestion  
des marchés publics** - Louvain-la-Neuve  
- jeudi 11 mars 2021

## IV. Séminaire résidentiel

- Résid 2020 - Concevoir et négocier son marché public  
dans la pratique Bilzen – 21-23 avril 2021 - 1050 €

En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage  
à (faire) verser la somme de.....<sup>(3)</sup> € dès réception de  
la confirmation d'inscription, sur le compte d'ESIMAP n° BE12 001  
2646273 92 (Notre n° TVA BE 0454.068.480)

En cas de paiement anticipé, demande une facture  
acquittée à adresser à .....

.....

Date : ..... Signature : .....

Cachet / accord<sup>(4)</sup> : .....

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
3. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
4. L'inscription n'est valable que si elle a été **autorisée** par l'autorité compétente (apposition du **cachet**)

## GRILLE DES FORMATIONS ORGANISEES PAR ESIMAP

De janvier à avril 2021  
Cycle de formation de base

modules	Nombre de jours	Jours	Dates	Droits d'inscription	Lieu
<b>Mod 1</b>	1 j.	Ma	19/01	420 € 1j 1950 € 9j	Charleroi
<b>Mod 2</b>	1 j.	Ma	26/01		
<b>Mod 3</b>	1 j.	Ma	02/02		
<b>Mod 4</b>	1 j.	Ma	09/02		
<b>Mod 5</b>	1 j.	Ma	23/02		
<b>Mod 6</b>	1 j.	Ma	02/03		
<b>Mod 7</b>	1 j.	Ma	09/03		
<b>Mod 8</b>	1 j.	Ma	16/03		
<b>Mod 9</b>	1 j.	Ma	23/03		

### Journée d'actualité

<b>J Actu</b>	1 j.	Je	01/04	385€	Genval
---------------	------	----	-------	------	--------

### Journées spéciales

<b>JS 1</b>	1 j.	Je	11/03	385€	Louvain LN
-------------	------	----	-------	------	------------

### Séminaire résidentiel

<b>Résid</b>	3 j.	Me Ve	du 21/04 Au 23/04	1050 €	Bilzen
--------------	------	----------	----------------------	--------	--------

### Thèmes abordés

#### Cycle de base

1. Introduction, définitions et principes
2. Les procédures de passation
3. La conception de la phase de sélection des opérateurs économiques
4. La préparation du marché : consultation, estimation, publicité et mise en concurrence
5. La rédaction des documents du marché
6. L'attribution des marchés publics – la gestion des offres
7. Les obligations en matière de transparence, motivation et information et les moyens de recours – les principes de gouvernance
8. L'exécution des marchés publics – I. Approche générale – II. Règles spécifiques aux marchés de fournitures et de services
9. L'exécution des marchés publics – III. Règles spécifiques aux marchés de travaux – IV. Mise en application pratique

#### Journées spéciales et d'actualité

J ACTU - Evolutions récentes de la jurisprudence et de la réglementation

JS 1 - Les impacts de la Crise Covid sur la gestion des marchés publics

Résid 2020 - Conception et négociation de son marché dans la pratique

## JOURNEE D'ACTUALITE 2021

Date et lieu : jeudi 01 avril 2021

GENVAL, Martin's Château du Lac

### EVOLUTIONS JURISPRUDENTIELLES ET RÉGLEMENTAIRES RÉCENTES EN MARCHÉS PUBLICS

#### 1. Objet

Ce module d'actualité vise à faire le point sur les actualités récentes en matière de marchés publics.

Cette journée s'adresse à toutes celles et ceux désireux de suivre l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence en matière de marchés publics de la Cour de Justice de l'Union Européenne, du Conseil d'Etat ainsi que des Cours et Tribunaux belges.

Organisée annuellement, elle aborde les différentes questions soulevées dans la réglementation des marchés publics et qui ont trouvé une réponse ou un nouvel éclairage par les juges ou le législateur.

#### 2. Le programme :

##### Matinée

- Actualités de la réglementation des marchés publics en 2020 et début 2021

**Yves LIBERT**, Inspecteur général des Finances,  
Président d'ESIMAP

- Chronique 2020 de la jurisprudence du Conseil d'Etat

- Actualités du contentieux administratif des contrats et des marchés publics

**Elisabeth WILLEMART**, Premier Auditeur au Conseil d'Etat, section du contentieux administratif,  
Professeur à l'USL-B, Membre d'ESIMAP

##### Après-midi

- Chronique 2020 de la jurisprudence des Cours et Tribunaux

- Analyse, présentation et commentaires des dernières décisions prononcées en 2020 ou début 2021, par les Cours et Tribunaux belges et par la Cour de Justice de l'Union Européenne.

**Patrick THIEL**, Avocat au barreau de Bruxelles,  
Vice-Président d'ESIMAP

## JOURNEE SPECIALE 1

Date & Lieu : jeudi 11 mars 2021

LOUVAIN-LA-NEUVE, Martin's Agora ou en webinaire

# L'IMPACT DE LA CRISE COVID SUR LA GESTION DES MARCHÉS PUBLICS EN PRATIQUE

## I. Objet

Cette journée spéciale d'actualité vise à tenter de faire le point sur les impacts de la crise sanitaire liée au Covid -19 et aux mesures prises pour tenter de l'endiguer. Cette crise sanitaire a des effets sur le plan réglementaire (que ce soit au niveau fédéral, régional, communautaire et parfois provincial ou communal, avec des mesures « de pouvoirs spéciaux ou exceptionnels » qui ont impacté le fonctionnement des marchés – délais, ...) et sur le plan opérationnel (avec la mise à l'arrêt d'une série de marchés, le lancement en urgence d'autres, la suspension ou le report d'autres encore).

ESIMAP a pris le temps de la réflexion et de l'analyse pour vous proposer cette journée qui tentera de faire le point sur les conséquences de la crise et des mesures adoptées et sur les perspectives de gestion des marchés publics puisque de nouvelles normes sont en discussion.

Nous suivrons en pratique différentes situations qui se sont produites et les réactions adoptées, à la fois du point de vue des adjudicateurs et des opérateurs économiques. La question spécifique des modalités d'indemnisation et des réactions à adopter face aux demandes sera abordée dans le cadre des échanges avec la salle.

Enfin, un large espace sera laissé aux questions et réactions des participants sur leurs expériences pendant cette période.

## 2. Le programme

### **Matinée**

- Introduction : rappel du contexte légal et réglementaire
- L'impact de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales sur les adjudicateurs et les opérateurs économiques – retour sur les modalités d'indemnisation et de compensation
- Les marchés publics passés dans l'urgence
- Les cas de réclamations et requêtes selon l'origine de la demande et le régime applicable
- Les cas spécifiques des adjudicateurs actifs dans un secteur essentiel
- La clause de révision
- o depuis le point de vue de l'adjudicateur
- o depuis le point de vue de l'opérateur économique
- Quel impact de la proposition de loi récemment déposée ?

### **Après-midi**

- L'indemnisation des opérateurs économiques : quelle formule adopter ? Aperçu des méthodes applicables, modes de preuve du dommage, négociation et convention de transaction

### **Retours d'expériences**

- Secteur de la construction : Les étapes des discussions avec les adjudicateurs en cas d'arrêt / de ralentissement de chantiers Les réactions différenciées des adjudicateurs face aux demandes des opérateurs économiques dans le bâtiment
- Ministère de la Défense – Dossiers SHAPE

## JOURNEE SPECIALE 2

Date & Lieu : jeudi 20 mai 2021  
– Tubize

### L'APPLICATION DE LA DEMATERIALISATION A CHAQUE STADE D'UNE PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC

#### 1. Objet

De la publication électronique de l'avis de marché jusqu'à la gestion des factures électroniques, en passant par la mise à disposition des documents du marché et la problématique de la signature, tout se passe sous forme dématérialisée et ce de plus en plus.

Cette journée a pour but de faire le point à chacun des stades de la procédure en se focalisant sur les écueils et irrégularités possibles qui peuvent se rencontrer lors de ces étapes.

#### 2. Le programme

Le programme détaillé sera communiqué via le site internet d'ESIMAP fin décembre 2020

### Le Club Marchés Publics

ESIMAP asbl a décidé de lancer un Club Marchés Publics, sorte de Business Club comme le secteur privé en compte à foison (*des Chambres de commerce aux B2B et autres réseaux de networking*) destiné plus spécifiquement aux adjudicateurs et à ceux et celles qui, comme vous, sont confrontés à la mise en application des règles en la matière, mais pour lesquels il n'existe pas (*encore*) de structure. Nous proposons la mise en place d'un réseau de rencontre et d'échanges qui prendra la forme d'un club qui se réunira périodiquement, de l'ordre de quatre fois par an, sous forme de repas discussion débat où sera abordée une thématique initiée par un expert externe ou interne suivie d'une table ronde de partage.

Il ne s'agira pas d'activités parallèles de formation et les exposés sous-tendant les réunions viseront à encadrer le thème de la discussion et ne seront pas nécessairement animés par des membres d'ESIMAP.

La cotisation annuelle : 350 € HTVA / personne, soit 423,5 € TVAC

#### Donne droit

- Participation à toutes les réunions sans frais supplémentaire
- Les supports distribués le cas échéant
- Réduction de 10 % sur une journée spéciale / d'actualité de l'année de cotisation accordée personnellement au membre qui s'y inscrit
- Networking entre les membres (*Espace membres Linked In,...*)

## SEMINAIRE RESIDENTIEL 2020 & 2021

**Date & Lieu : du mercredi 21 au  
vendredi 23 avril 2021**  
– Bilzen – Martin's Rentmeesterij

### **Stratégie de conception et négociation de vos marchés publics dans la pratique**

10ème édition de cette formule des **séminaires résidentiels**, qui est organisée annuellement et répond aux besoins des praticiens soucieux d'actualiser leurs connaissances en un temps réduit. Dans une ambiance volontairement conviviale, ce séminaire vise à aborder une sélection de questions pratiques qui se posent lors de l'application de la réglementation des marchés publics.

Aux fins de favoriser les interactions et les retours d'expériences, les thèmes abordés sont présentés en binômes composés le plus souvent d'un fonctionnaire et d'un avocat spécialisé, permettant l'échange des points de vue sur la mise en œuvre concrète de la législation. Un large espace est laissé aux questions des participants à l'issue de chaque exposé.

Ce séminaire résidentiel s'adresse aux personnes disposant déjà d'une base théorique solide mais n'ayant pas le temps de suivre plusieurs journées de formation durant l'année.

Toutes nos formations sont basées, autant que possible, sur la méthode inductive, les intervenants faisant régulièrement appel à l'expérience des participants.

#### **Thème de l'édition 2020-21 :**

Suite aux deux dernières éditions, cette année sera un séminaire qui se voudra 100 % pratique.

Au départ d'un cas pratique, nous suivons un marché depuis son lancement jusqu'à son exécution, en rencontrant tout au long de celui-ci des obstacles / incidents de procédure / modifications en cours de marché auxquels les participants seront confrontés et pour lesquels il leur faudra développer des pistes de solution. C'est à l'issue de ces jeux de rôles que nos experts praticiens viendront exposer les pistes théoriques, pratiques et jurisprudentielles de résolution de ces problèmes rencontrés au cours de ce marché.

Cette mise en application, notamment sous forme de jeu de rôles (quid l'adjudicateur, quid le soumissionnaire) ou de cas pratiques réalistes à résoudre est notre manière d'aborder cette théorie pour la rendre vivante et vous permettre de quitter le séminaire en ayant des clés efficaces pour vous confronter à ces situations au quotidien. Seule la formule résidentielle nous laisse cette opportunité d'approfondir les règles théoriques en les accompagnant de mises en situation dans un cadre extraprofessionnel.

## Programme du séminaire résidentiel

### Journée 1 (21/04/21) : stratégie de conception

Cette 10ème édition de ce séminaire résidentiel se présentera dès lors comme un grand jeu de rôles où les participants seront amenés à développer leurs capacités de négociation de leurs marchés à toutes les étapes, de la définition du besoin jusqu'à la gestion de l'exécution.

13h : Accueil des participants et check-in des chambres (selon disponibilités)

13h30 - 16h00 : **Introduction et présentation du déroulement en pratique du séminaire**

**La définition du besoin en pratique, la consultation préalable, les règles en matière d'estimation, la détermination des prix**

16h - 16h30 : Pause café et check-in des dernières chambres

16h30 - 18h30 : **Le choix du mode de passation ; négociation ou pas ; la détermination des critères de sélection et d'attribution ; la pertinence des clauses de réexamen**

19h : Apéritif - Cocktail de Bienvenue

19h30 : Dîner 2 services au Restaurant " 't Gasthuis"

### Journée 2 (22/04/21) : la passation, l'attribution du marché et la négociation

9h - 10h30 : **Etablissement des offres par les O.E., réception des offres par l'adjudicateur, vérification des prix**

10h45 - 12h30 : **La négociation en pratique**

12h30 - 13h30 : Repas léger sur place

13h30 - 17h30 : **Suite de la négociation en pratique ;**

**La conclusion du contrat ; la rédaction de la décision motivée d'attribution**

17h30 à 19h30 : Temps libre / accès au Martin's Spa / balade au Château d'Alden Biesen (500 m) / shopping à Maasmechelen Village (30 km)

20h : Dîner gastronomique 4 services au Restaurant de l'Hôtel

### Journée 3 (23/04/21) : l'exécution du marché, les incidents et les éventuelles solutions de transaction

9h - 12h30 : **La gestion des modifications et incidents en cours d'exécution**

12h30 - 13h30 : **Repas buffet froid** au restaurant de l'hôtel

13h30 - 15h30 : **La gestion des autres acteurs du marché en cas de retard ou de défaut d'exécution**

15h30 - 16h30 : **Questions - réponses - Conclusions**

## NOS EXPERTS INTERVENANTS

**ESIMAP** asbl choisit pour ses formations de nombreux **experts** spécialisés issus de la Haute Administration, de Hautes Ecoles où certains enseignent et du Barreau.

Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la réglementation des marchés publics au sein d'organes officiels, tels la Commission fédérale des marchés publics, leur permettant de présenter lors des journées la toute dernière actualité en matière de normes applicables. Tous ont une longue **expérience** pratique de la réglementation des marchés publics et sont reconnus pour leurs talents de formation dans ce domaine. Ils sont également auteurs ou co-auteurs d'ouvrages de référence ou d'études en la matière.

- Virginie DOR**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats C'M'S' DeBacker, Expert auprès de la Commission Européenne, Secrétaire-Trésorière d'ESIMAP.
- Bertrand DUPREZ**, Conseiller Breveté Administrateur Militaire au Ministère de la Défense, Project Management Team HQ NATO, Membre d'ESIMAP.
- Yves LIBERT**, Inspecteur général des Finances au Corps Interfédéral de l'Inspection des Finances, Membre de la Commission fédérale des marchés publics, Président d'ESIMAP.
- Isabelle PAIVA**, Architecte, Directrice du Service Contrôle Interne à la Commune d'Ixelles, Formatrice à l'ERAP, Administratrice d'ESIMAP.
- Patrick THIEL**, Avocat au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Vice-Président d'ESIMAP.
- Isabelle VAN KRUCHTEN**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats EQUAL, Membre d'ESIMAP.
- Marie VASTMANS**, Avocate au Barreau de Bruxelles, Association d'avocats Xirius, Administratrice déléguée d'ESIMAP.
- Samuel WAUTHIER**, Auditeur adjoint à la Cour des Comptes, Administrateur d'ESIMAP.
- Cédric WILLAY**, Chef de Division, Responsable du Service des Marchés, Patrimoine et Contentieux, Province de Luxembourg.

*La direction scientifique et la coordination des formations sont assurées par Yves LIBERT, président, Marie VASTMANS, administratrice-déléguée et Jean-François VANSNICK, directeur*

# CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

## Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas, les pauses café et les locations de salles et de matériel.

ESIMAP ne disposant pour ces formations, en dehors des droits d'inscription, d'aucune intervention publique, le montant de ces droits inclut outre les honoraires des intervenants, les frais de gestion pédagogique et administrative, de documentation, de secrétariat, d'encadrement et d'accueil.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte n° **BE12 0012 6462 7392 / GEBABEBB d'ESIMAP** à Charleroi avec la communication requise, dans les meilleurs délais après réception de la facture.

## Modalités communes à toutes les formations

### Horaire

- Toutes les journées de formation ont lieu de 9h à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h et repas inclus).  
Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30.  
L'accueil est organisé à partir de 8h45.

### Nombre de participants

- Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est, sauf dérogation, limité à un maximum par journée de formation :
  - De 35 à 40 personnes pour le cycle de formation de base
  - De 50 personnes pour les journées spéciales
  - De 40 personnes en chambre single pour le séminaire résidentiel

### Exceptions liées à la crise sanitaire

Si les conditions sanitaires ne permettent pas les réunions en présentiel, les formations seront assurées sous forme de webinaire par vidéoconférence.

De même, les plafonds du nombre maximal de participants peuvent être rabaissés pour répondre aux normes en vigueur au jour du séminaire.

## I Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir à ESIMAP **au plus tôt dès réception de la brochure**. Une pré-inscription par mail est également possible.

Les inscriptions peuvent être prises séparément pour chacun des modules. Cependant, l'inscription à plusieurs modules permet de bénéficier de la **dégressivité des droits d'inscription** dès la seconde journée.

Au-delà de la date limite d'inscription, des inscriptions tardives pourront encore être acceptées pour autant que, sauf dérogation, le nombre maximum de participants ne soit pas atteint.

A noter cependant que, au moment de publier cette brochure, nous comptons déjà un nombre important de demandes d'inscriptions.

Ne tardez donc pas à nous contacter pour pré-réserver votre place le temps d'obtenir les autorisations en interne de votre service.

## I Remplacements / Absences / annulations

Les **remplacements** sont permis à tout moment, s'ils sont communiqués par écrit au secrétariat d'ESIMAP jusqu'à la veille du premier jour de la formation.

Quelle que soit la formation, **toute absence non signalée avant le commencement de la formation, soit à ESIMAP, soit le jour même uniquement au lieu de formation, ne pourra dispenser du paiement des droits d'inscription.**

Dans ce cas, les droits d'inscription restent entièrement dus. De même toute **annulation** ne sera prise en compte que si elle est transmise par courrier ou fax avant le début de la formation.

Toutefois, en cas de désistement **APRES** confirmation de l'inscription, mais **AVANT** d'avoir entamé la formation, la personne qui se désiste sera tenue au paiement d'un droit de **80 EUR** pour frais administratifs d'annulation, couvrant notamment les frais d'hôtellerie réservés pour la personne ayant annulé.

## I Documents

Les documents distribués au cours des diverses journées de formation ne sont, en principe, pas disponibles en dehors de celles-ci; ils pourront néanmoins être remis pour une journée déterminée aux personnes qui ont pris inscription dans les délais et qui, ayant été absentes, en feront la demande; cela pour autant qu'elles aient acquitté les droits d'inscription de cette journée diminués des frais d'hôtellerie.

Cette diminution ne sera toutefois d'application que pour autant qu'ESIMAP ait été **averti par écrit** de l'absence au plus tard la veille de la formation. Les personnes inscrites qui, absentes à la formation, sont amenées à devoir payer les droits d'inscription recevront les documents distribués aux participants, dès réception du paiement.

## I Modifications

ESIMAP se réserve, **en cas de nécessité**, le droit de modifier l'organisation pratique d'une formation, d'adapter l'un ou l'autre aspect d'un programme proposé dans le présent document, de modifier, en cas d'absolue nécessité, une date, voire d'annuler la formation qui ne recueillerait pas un nombre **suffisant** d'inscriptions. En cas d'annulation éventuelle d'une formation, dans ces conditions, les droits d'inscription payés seront remboursés au plus tôt.

En cas d'indisponibilité d'un intervenant, celui-ci sera remplacé par une personne disposant d'une compétence et d'une expérience équivalentes. A défaut, la date initialement prévue pour la formation pourra être modifiée. Dans tous les cas, les personnes inscrites en seront averties.

**Depuis 2004, les formations d'ESIMAP sont agréées par l'ordre des Barreaux francophone et germanophone et la participation à nos journées octroie des points juridiques aux avocats.**

## Philosophie de travail

La méthode de travail adoptée par **ESIMAP** asbl pour ses formations est basée d'abord sur une philosophie : les fonctionnaires parlent aux fonctionnaires. Cette méthode implique donc que les grands discours de consultants sur des théories commerciales difficilement applicables au terrain sont exclus de notre pédagogie.

Une sensibilisation du public concerné par une présentation en début de conférence des objectifs poursuivis par la formation est le préalable à chaque séminaire. Quand cela est souhaité, nos intervenants prennent le temps d'expliquer les concepts de base, sur un plan purement théorique dans un premier temps, pour ensuite les intégrer dans le processus de passation et d'exécution d'un marché public, en illustrant quand cela est possible et si le recul vis-à-vis de la nouvelle réglementation le permet, chaque étape d'exemples pratiques tirés de leur expérience professionnelle directe ou de cas réels types aisés à comprendre pour des agents de la fonction publique obligés d'intégrer au quotidien les principes imposés par la réglementation belge et européenne.

Une des spécificités d'ESIMAP consiste en la remise de stylos avec clé USB ou de fardes de documentation complètes contenant d'une part les notes exhaustives de la matière enseignée (souvent plus détaillées que l'exposé ex cathedra) et d'autre part les textes de lois dans leur version coordonnée, soit la plus actualisée, qui servent de support à l'exposé. En parallèle, des présentations en PowerPoint illustrent ces notes par des tableaux récapitulatifs des points principaux.

A l'issue de l'exposé, une synthèse de la matière présentée au préalable est faite dans la mesure du possible et en fin de journée, un temps est laissé pour les questions des participants et, si celui-ci venait à manquer, les formateurs s'engagent à rester disponibles par e-mail dans les jours qui suivent pour répondre aux questions qui se poseraient à la lecture de leurs textes.

## Qui sommes-nous ?

ESIMAP, Centre d'études, de services et d'information en matière de marchés publics, est constitué, depuis 1994, sous la forme d'une association sans but lucratif qui regroupe des experts spécialisés, francophones et néerlandophones. Ces experts sont issus de la haute administration, d'universités où certains enseignent, du barreau ou encore du secteur privé.

Tous ont une longue expérience pratique de la réglementation des marchés publics et de la formation dans ce domaine. Plusieurs d'entre eux interviennent activement dans l'élaboration de la nouvelle réglementation des marchés publics, notamment au sein des organes officiels tels la Commission fédérale des marchés publics.

Tous suivent l'actualité de près pour vous la présenter.

### Les atouts d' ESIMAP

Des intervenants clairement identifiés et reconnus pour leurs compétences et leur expérience pratique et actualisée des marchés publics

Des formations approfondies où les thèmes sont abordés dans le détail tout en laissant une large place aux aspects pratiques et aux questions des participants

Des droits d'inscription modérés, malgré l'absence de financement public ou privé extérieur

### Formations sur mesure

ESIMAP peut organiser à votre demande, dans vos locaux ou à l'extérieur, un programme sur mesure de formation en matière de marchés publics – théorique et pratique – correspondant aux besoins de votre personnel (néerlandophone aussi).

Les conditions générales d'intervention peuvent être communiquées sur simple demande écrite, accompagnée d'un aperçu des sujets à aborder

Informations : **Jean-François Vansnick** - ESIMAP  
formation.interne@esimap.be

# Table des matières

PROGRAMME DES ACTIVITES DU  
PREMIER TRIMESTRE 2021

## Programmes détaillés des journées

Cycle de formation de base	2
<b>Module 1</b> – Définitions et principes	4
<b>Module 2</b> – Procédures de passation	5
<b>Module 3</b> – Phase de sélection	6
<b>Module 4</b> – Préparation du marché	7
<b>Module 5</b> – Documents du marché	8
<b>Module 6</b> – Attribution du marché	9
<b>Module 7</b> – Motivation et Information	10
<b>Module 8</b> – Exécution I : règles générales	11
<b>Module 9</b> – Exécution II : spécificités et pratique	12
<b>J.Actu</b> – Evolutions récentes jurisprudence	17
<b>JS 1</b> – Les impacts de la crise Covid sur les MP	18
<b>JS 2</b> – La dématérialisation mise en application	19
<b>Résid 2021</b> – Stratégie de conception et négociation d'un marché public en pratique	20

## Informations et conditions générales

Tarifs et lieux des formations	13
<b>Bulletin d'inscription détachable</b>	<b>14</b>
Grille récapitulative des activités du trimestre	16
Equipe d'intervenants	22
Conditions générales	23
Philosophie de travail	26
Qui sommes-nous ?	27
Table des matières	28

Rue de la Science, 4 / 02A  
B - 6000 CHARLEROI

☎ 071 70 06 65 ☎ 071 70 04 28

✉ [info@esimap.be](mailto:info@esimap.be) 🌐 [www.esimap.be](http://www.esimap.be)

Veillez noter que vos bons de commande doivent être libellés et transmis à cette nouvelle adresse uniquement